



**Negoventis**  
LES FORMATIONS DES CCI  
AUX METIERS COMMERCIAUX

## Devenez un(e) Responsable de Développement Commercial efficace !

### Programme de la formation

- Marketing stratégique et opérationnel
- Elaboration d'un plan d'action commerciale
- Négociation commerciale
- Gestion de projets
- Gestion et analyse financière
- Management des équipes et des hommes
- Anglais commercial

### Missions principales

- Mener directement et en autonomie les négociations complexes avec des clients
- Mettre en place des actions commerciales
- Conduire des projets de développement

### Publics

- Titulaire d'un diplôme Bac +2 ou d'un certificat de niveau III
- Sens de la relation client
- Tests de positionnement
- Entretien de motivation

### Cadre juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés.

INFOS PRATIQUES

Rentrée : le 02 octobre 2015  
Durée de formation : 12 mois  
Contact : 02 96 78 70 34  
jepostuleformation@cotesdarmor.cci.fr

[www.cotesdarmor.cci.fr](http://www.cotesdarmor.cci.fr)

## RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau II – Bac +3  
en contrat de professionnalisation

### Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise
- 1 semaine au Centre de formation

### Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10% pour les titulaires du Bac « Technique »)

- 21 ans : 55% SMIC (ou convention collective)
- de 21 à 25 ans : 70% SMIC (ou convention collective)
- de 26 à 44 ans : SMIC
- 45 ans et plus : SMIC, exonération des cotisations patronales (sauf AT et MP)

### Avantages entreprise

- Possibilité de bénéficier des réductions de charges dites « allègement Fillon » (taux d'exonération moyen de 26 % du salaire brut)
- Aide à la fonction tutorale (dans la limite de 230 € / mois ou de 345 € / mois sur une durée de 6 mois).
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Aide de 4000 € versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans (sous réserve des fonds disponibles)
- Possibilité de signer un contrat dès le 23 décembre 2014 en bénéficiant des avantages du contrat de professionnalisation tout en étant à plein temps dans l'entreprise.